

Carte Nationale d'Identité

Depuis le 31 mai 2021, la nouvelle carte d'identité nationale électronique, format carte de crédit, est délivrée dans la commune de Montereau. La CNI électronique est obligatoire dans tous les états de l'Union Européenne depuis le 2 août 2021. Les anciennes CNI restent valables jusqu'au 31 août 2031 au plus tard.

La demande de carte nationale d'identité se fait uniquement sur rendez-vous, le demandeur doit ensuite se présenter directement au Service état civil de la Mairie. Sa présence est obligatoire lors du dépôt de la demande (ainsi que son représentant légal pour les personnes mineures) et il doit être muni des dates et lieux de naissance de ses parents afin de compléter son dossier.

1^{ère} demande (gratuite)

Pièces à fournir pour les majeurs :

une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois,
une photo récente de moins de 6 mois,
un justificatif de domicile de moins de 1 an,
le livret de famille pour le nom d'épouse ou acte de mariage. Pour une personne hébergée, fournir en plus : une facture de moins de 1 an, une attestation sur l'honneur, une copie de la carte nationale d'identité de l'hébergeant.

Pièces à fournir pour les mineurs :

la copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois,
une photo récente de moins de 6 mois,
un justificatif de domicile de moins de 1 an,
le livret de famille ainsi que la carte d'identité des parents.

En cas de divorce avec résidence alternée, fournir en plus : le jugement de divorce, un justificatif de domicile de chaque parent. Pour la résidence alternée, une autorisation écrite de l'autre parent devra être établie accompagnée de sa carte d'identité nationale.



NB : après la date d'expiration, le renouvellement est gratuit.
L'allongement de la durée de 5 ans n'est valable que pour les anciennes CNI délivrées avant le 31 mai 2021.

À compter du 31 mai 2021, les nouvelles Cartes d'Identité Électroniques sont valables 10 ans.

Renouvellement pour perte ou vol (25 euros de timbres fiscaux)

Pièces à fournir pour les majeurs :

Les mêmes pièces que pour la première demande, plus un document avec photo justifiant de votre identité (ex : permis de conduire) et la déclaration de perte ou de vol.

Pièces à fournir pour les mineurs :

Les mêmes pièces que pour la première demande, plus un document justifiant de votre identité (ex : acte de naissance) et la déclaration de perte ou de vol.



NB : pour une personne ayant obtenu la nationalité française, fournir le certificat de nationalité ou le décret.



**VILLE DE MONTEREAU-
FAULT-YONNE**

54 rue Jean Jaurès
77130 - Montereau-Fault-Yonne